



MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

NUMERISATION DES « RESEAUX HUMIDES » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK

Marché 2015_CCPG_PI_002_Numérisation réseaux

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes du Pays Glazik**
67, Rue du Général De Gaulle
BP 51
29510 BRIEC

Le présent CCP comporte 5 pages et 2 annexes

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES



La Communauté de Communes située dans le Sud Finistère, a été créée le 1^{er} janvier 1994. Constituée de 5 communes **Briec, Edern, Landrévarzec, Landudal et Langolen** elle regroupe environ 11 000 habitants pour une surface de 162 km².

La gestion de **l'alimentation en eau potable** pour les communes de Landrévarzec, Landudal et Langolen fonctionne sous régies publiques. Pour les communes de Briec et Edern, le service est géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Briec Edern. Au sujet de **l'assainissement** 4 communes fonctionnent en régie et Langolen est entièrement en ANC.

Le **1^{er} janvier 2016**, la gestion de l'eau et de l'assainissement deviendra une compétence intercommunale. Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite recenser et valoriser ces réseaux dit « Humides » afin de faciliter la gestion de l'Alimentation en Eau Potable (AEP), des Eaux Usées (EU) et des Eaux Pluviales (EPL). Pour cela, la CCPG veut numériser l'intégralité de ses réseaux dans le souhait de les intégrer dans le SIG communautaire. Cela permettra d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine et permettra une mutualisation des données.

Tableau estimatif du linéaire de réseaux à numériser :

	Réseaux AEP (en km)	Réseaux EU (en km)	Réseaux EPL (en km)
Briec	268,2	59,006	35,91
Edern		13,089	15
Landrévarzec	57,93	10,312	20
Landudal	36,85	8,62	5
Langolen	41,78	0	4,26
	404,76	82,407	80,17

Le Président : **Jean Hubert PETILLON** (*Maire de BRIEC*)

Elu référent : **Didier ROIGNANT** (*Maire de Langolen*)

Directeur Général : **Christophe BERGER**

Siège : **67, Rue Général De Gaulle – BP 51 - 29 510 Briec**

Tél : 02 98 57 70 91 – Fax : 02 98 57 98 20

Site internet : www.glazik.com

Mail : ccpg@glazik.com



1.2 - **Objet de la consultation**

La présente consultation de prestations intellectuelles a pour objet de désigner un prestataire chargé sur un plan juridique, technique et financier :

1. D'assister par différentes productions, le maître d'ouvrage dans la préparation du marché public de **numérisation des réseaux d'Alimentation en Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales** selon les recommandations du Conseil Général du Finistère (Annexe 1). Cette numérisation permettra de préserver la connaissance du patrimoine et d'obtenir une base d'information homogène, pérenne et la plus complète possible. Ces données seront par la suite intégrées dans la base de données SIG de la Communauté de Communes du Pays Glazik.
2. De rédiger un cahier des charges visant à obtenir, pour les futurs travaux concernant les réseaux « humides », des plans de récolements informatisés et normalisés selon les recommandations du guide de numérisation des réseaux « humides » (Annexe 1).

Les missions sont détaillées à l'article 1.4 du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Elles comprennent deux éléments de mission dénommés :

- Phase n°1 : Etude préalable
- Phase n°2 : Préparation du chantier de numérisation

1.3 - **Organisation de l'étude**

A. **Comité de pilotage**

Un comité de pilotage sera mis en place dès le démarrage de l'étude. Il sera composé :

- Du maître d'ouvrage et de ses représentants
- Des membres de la commission aménagement de la Communauté de Communes
- De techniciens concernés par la zone d'étude

B. **Délais d'exécution**

L'étude sera réalisée en 2 phases, une validation aura lieu à l'issue de la 1^{ère} phase avant de pouvoir démarrer la 2^{ème} phase.

- 1^{ère} phase : Etude préalable : délai de 14 semaines souhaité
- 2^{ème} phase : Délai de préparation du chantier de numérisation de 8 semaines souhaité.

Le candidat proposera les délais pour lesquels il s'engage : le délai global de réalisation du marché proposé sera pris en compte pour l'attribution de la note technique.

Le comité de pilotage se réunira lors du lancement de l'opération et à l'issue de chaque phase. Deux semaines avant les deux réunions de validation, le chargé d'étude fera parvenir au maître d'ouvrage un rapport d'étape provisoire exposant l'état d'avancement de l'étude. Les membres du comité de pilotage feront part de leurs observations avant ou pendant la réunion. Le bureau d'étude devra tenir compte de ces remarques et les intégrer avant rédaction des rapports d'étapes définitifs.

Le bureau d'étude après chaque réunion rédigera un compte rendu détaillé de celles-ci sous quinzaine, ce compte rendu sera validé par le maître d'ouvrage qui le fera parvenir aux membres du comité de pilotage.

- **Mission n°1 : Etude préalable**

- Collectera dans chaque commune les plans papiers et numériques dans le but de fournir au prestataire les éléments nécessaires à la numérisation intégrale des réseaux AEP, EU, EPL des communes de Briec, Edern, Landrévarzec, Landudal et Langolen. La méthode de collecte de données historiques sur la localisation des réseaux se fera auprès des archives de la collectivité ou du syndicat d'eau et par tout autre moyen (interview d'agents en activité ou en retraite...)
Les plans seront restitués à leur propriétaire dans un délai de 3 semaines après réalisation des scans et des copies des supports numériques. (Résolution des plans scannés 300 dpi)
- Réalisera un état des lieux complet des ouvrages et des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sous forme de cartographie. Elle détaillera pour chaque portion existante si la qualité de précision des données est suffisante pour une numérisation optimale. Cette carte devra également nous renseigner sur la longueur des réseaux et retracera approximativement les réseaux non répertoriés. Un autre calque (couche) SIG devra être créé contenant l'emprise de chaque plan sur la carte et devra être renseigné selon le modèle attributaire en annexe 2.
Cet inventaire cartographique devra s'appuyer sur le plan cadastral informatisé (PCI) et sera projeté en RGF93.CC48 (Lambert zone 7). Un travail avec les techniciens de chaque service en lien avec les réseaux humides sera à prévoir afin de détecter d'éventuelles erreurs sur la cartographie produite.
- Estimera les surcoûts de complément de réseaux non-répertoriés & insuffisamment renseignés. Les coûts devront être répartis par type de réseau et par commune.

- **Mission n°2 : Préparation du chantier de numérisation**

- Exposera une proposition de mise à jour des plans de réseaux, des ouvrages particuliers et d'intégration de données collectées pour un système d'information géographique (SIG).
- Elaborera un cahier des charges respectant les recommandations du guide de numérisation des réseaux humides (Annexe 1). Ce CCTP sera destiné aux prestataires en charge de l'enrichissement des plans insuffisamment renseignés et servira à la réalisation des plans numériques des réseaux non-répertoriés.
Ce cahier des charges sera également fourni aux futurs prestataires intervenants sur les réseaux pour obtenir des plans de récolements informatisés et normalisés pour permettre la mise à jour de la cartographie SIG.
- Rédigera un CCTP pour la prestation de numérisation des réseaux AEP, EU, EPL en respectant la modélisation du guide de recommandations pour la numérisation des réseaux « humides » (Annexe 1). Le CCTP devra, entre autre, décrire la méthode de digitalisation des plans papiers et de restructuration des données DAO,
- Rédigera un rapport sur les différentes étapes à suivre lors du chantier de numérisation, de contrôle et d'admission des données. Il définira et répartira les rôles de chaque organisme lors de la numérisation (CCPG, Communes, prestataires de numérisation ...).

I.5 - Présentation des offres

Le candidat devra obligatoirement remettre une offre de base conforme au présent cahier des clauses techniques. Les variantes sont autorisées.

I.6 - Cahier des charges de saisie et pièces complémentaires

- **Pièces remises par le prestataire chargé de l'AMO au maître d'ouvrage**
 - Les fichiers scannés, regroupés par commune, sur support DVD
 - Les plans numériques, regroupés par commune, sur support DVD
 - Les cahiers des charges au format .docx
 - Données cartographiques en SHP et en PDF (Projection : RGF93.CC48)

- **Pièces remises au prestataire chargé de l'AMO par le maître d'ouvrage**
 - Le cadastre numérisé (format EDIGÉO)
 - Les photos aériennes (Format ECW)
 - Les SCAN25 (Format TIFF – ECW)
 - Les MNT (xyz)
 - Et autres données SIG selon les besoins de l'étude (Certaines données doivent respecter des conditions d'utilisations et de rediffusion)
 - Le listing des personnes à consulter lors de l'élaboration de la carte des réseaux existants et manquants. (Cf. Article 1.3 - Mission 1)
 - L'étude sur le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisée en 2012 (4 rapports)

I.7 - Les annexes

- Annexe 1 : Guide de recommandations pour la numérisation des réseaux « humides » - Conseil Général du Finistère – année 2010
- Annexe 2 : Modèle de table attributaire pour la carte d'emprise des plans.